



FORMULAIRE D'AVIS D'APPEL

Appel de la décision d'un président de ligue ou d'un directeur de district

Date de soumission :

Appelant :

Coordonnées :

Motif de l'appel de la décision (cochez ce qui s'applique) :

Cette décision est en conflit avec les articles, les règlements ou les règlements administratifs de la section ou de Hockey Canada.

Le président de la ligue ou le directeur du district a commis une erreur procédurale ou a omis de fournir à la partie lésée une audience équitable.

Le président de la ligue ou le directeur du district n'avait pas l'autorité ou la compétence pour prendre cette décision.

Veillez décrire brièvement pourquoi vous pensez que le motif de votre appel correspond à l'un des critères mentionnés ci-dessus :

Les éléments suivants doivent être inclus avec la demande d'appel, sinon votre avis d'appel NE SERA PAS envoyé au comité d'appel de Hockey Nouveau-Brunswick :

- le présent formulaire dûment rempli
- les faits pertinents
- la justification
- le redressement demandé
- 230 \$ (taxes incluses) – payable à l'ordre de Hockey Nouveau-Brunswick
- les documents pertinents, le cas échéant

Veillez décrire brièvement ce qui justifie votre demande d'appel :

Veillez décrire brièvement le redressement (correctif) demandé :

Veillez envoyer votre demande complète à :

Nic Jansen

Courriel – njansen@hnb.ca

Télécopieur – 506 453-0868

Adresse postale – 861, chemin Woodstock, Fredericton (N.-B.) E3B 7R7

Hockey Nouveau-Brunswick demandera au président de la ligue ou au directeur du district d'exprimer son point de vue après soumission de la demande d'appel au comité d'appel. Le comité d'appel pourrait également demander plus de renseignements à l'appelant. La décision prise par le comité d'appel sera communiquée à l'appelant et à l'intimé (le président de la ligue ou le directeur du district).